

**VILLE DE HAGONDANGE  
COLONIE MUSICALE**

**LOCTUDY 2017**

**PROJETS EDUCATIF ET  
PEDAGOGIQUE**

# INFORMATIONS

## Dates

Départ le mercredi 2 août 2017 à 6h00 du matin: RDV à 05h15, place Jean Burger, face à la mairie de Hagondange.  
Retour le mercredi 23 août 2017 : arrivée prévue vers 19h, place Jean Burger également  
Spectacle au « TRAM » de Maizières-lès-Metz, le vendredi 25 août 2017 à 20h30

## Lieu

Domaine de la Forêt  
49, rue Sébastien Guiziou  
29750 LOCTUDY

## Téléphone, mail & Site Internet

Coordonnées du directeur : 06 79 31 12 37 / [sebastienblaud@orange.fr](mailto:sebastienblaud@orange.fr)  
Site Internet : [colohagondange.free.fr](http://colohagondange.free.fr)

## Effectifs

50 enfants âgés de 9 à 17 ans encadrés par 11 adultes.

## Encadrement

### Directeur

**Sébastien BLAUD** : Diplômé BAFA et AFPS - Chef d'orchestre – Directeur adjoint du conservatoire municipal de musique de la ville de Hagondange, directeur musical de la société de musique l'avenir de Hagondange.

### Adjointe-pédagogique

**Lorène HYM**: Diplômée BAFA – Titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade - Professeur des écoles – Clarinettiste.

### Assistante sanitaire

**Mélanie BLAUD** : Diplômée BAFA et AFPS – Titulaire du CAPES de Sciences Physique - Pianiste et percussionniste.

### Equipe d'animation

**Lisa GIROLDINI** : Diplômée BAFA – Etudiante – Saxophoniste – Animatrice « danse ».

**Marie GUILLAND**: Diplômée BAFA – Etudiante – Flûtiste – animatrice « théâtre ».

**Betty ZIMOL**: Diplômée BAFA – Etudiante – Animatrice « Chorale ».

**Liz LECOQ** : Stagiaire BAFA – Etudiante – Clarinettiste et guitariste – Animatrice « chorale et décor ».

**Léa VENTURINI** : Diplômée BAFA - Etudiante – Flûtiste – Animatrice « mise en scène ».

**Léo KIEFER**: Diplômé BAFA – Etudiant – Trompettiste – Animateur « musique ».

**Jérémy HRAMAN**: Diplômé BAFA – Etudiant– Animateur « décors » et webmaster.

**Sofiane BAYALLA** : Diplômé BAFA - Etudiant - Animateur « musique ».

# INTRODUCTION

## **Le projet éducatif**

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes.
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition.
- aux fonctionnaires de Jeunesse et Sports de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil et de mieux assurer leur mission de contrôle.

Le projet éducatif de la colonie musicale a été élaboré par son organisateur : la ville de HAGONDANGE.

## **Le projet pédagogique**

Le directeur du séjour et l'équipe d'animation concrétisent les objectifs du projet éducatif dans un document appelé « Projet pédagogique ».

Ce projet a été élaboré dans le cadre d'une préparation collective avec toute l'équipe d'animation lors d'un séminaire de préparation du séjour qui a eu lieu en mai.

Le projet pédagogique est le document-outil de référence, il place un cadre pour l'organisation et le fonctionnement de la colonie musicale.

# PROJET EDUCATIF

## 1. FINALITE

L'enfant est considéré comme « l'élément fondamental » à partir duquel la société se construit, se transforme, se développe. Considérant que l'éducation de l'enfant, bien qu'étant le rôle essentiel des parents, concerne toute la société, elle entre néanmoins dans les missions d'une municipalité tout comme d'autres partenaires (enseignants, associations locales).

La colonie musicale fait partie intégrante de la démarche globale du service culturel et musical de la ville de Hagondange visant à favoriser la promotion d'activités artistiques et de loisirs auprès de la jeunesse avec tout ce qui en résulte :

- épanouissement et construction de l'individu dans la société ;
- réduction des inégalités sociales et culturelles ;
- prévention de la violence et de la délinquance ;
- développement de l'intelligence sensible et créatrice (rencontre avec l'art).

La colonie musicale joue un rôle de complémentarité par rapport à l'action du Conservatoire Municipal de Musique et des sociétés musicales locales. Elle est destinée en priorité :

- aux enfants et adolescents de 9 à 16 ans habitant Hagondange ;
- aux élèves du Conservatoire Municipal de Musique de Hagondange ;
- aux enfants et adolescents pratiquant des instruments d'orchestre.

## 2. BUTS

### **Pratiquer la musique et le spectacle vivant, c'est :**

- transmettre à l'enfant le plaisir de pratiquer l'art musical, faire naître des émotions ;
- permettre l'accès des enfants non musiciens à une pratique artistique ;
- découvrir différents styles musicaux (chaque année: un thème musical différent) ;
- participer à une expérience passionnante : la création d'une comédie musicale ;
- apprendre à l'enfant à se mettre en scène, à aborder un public, maîtriser son trac ;
- découvrir des instruments, des techniques, des outils, des répertoires, des chansons ;
- favoriser la pratique collective, partager une passion, jouer avec d'autres ;
- découvrir différentes disciplines du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, cirque...
- apprendre la musique « autrement », en privilégiant la pratique musicale journalière ;
- favoriser la pratique des instruments d'orchestre d'harmonie : instruments à vent et percussions ;
- être à travers le spectacle une « vitrine » de la ville de Hagondange ;
- être les ambassadeurs du patrimoine culturel lorrain.

### **Permettre à l'enfant de se sentir en vacances, c'est :**

- prendre le temps de vivre à son rythme ;
- sortir des impératifs horaires, « casser » la routine ;
- se détendre, se reposer ;
- se divertir, être heureux, joyeux, rire, se faire des souvenirs ;
- avoir la possibilité de réaliser ses rêves ;
- bien dormir, bien manger, être en sécurité, être protégé ;
- Tout cela dans le respect des différentes règles de la vie en collectivité.

### **Favoriser l'autonomie de l'enfant, c'est :**

- lui permettre de décider de ses activités en fonction de ses intérêts personnels, de ses goûts ;
- lui permettre de faire des choix, l'aider à les assumer ;
- lui permettre de participer aux décisions, et prendre des initiatives concernant la vie collective ;
- lui donner des responsabilités ;
- l'aider progressivement à assurer seul des tâches de la vie quotidienne ;
- évaluer constamment son niveau d'autonomie ;
- l'aider à être séparé de ses parents ;
- faire en sorte qu'il puisse acquérir un esprit critique et un esprit d'initiative ;
- lui laisser la possibilité de s'exprimer ;
- informer l'enfant des possibilités qui s'offrent à lui pour être acteur de son évolution.

### **Vivre avec les autres, c'est :**

- respecter la personne ;
- respecter les biens, les lieux ;
- respecter les règles de la collectivité, de la loi, du savoir-vivre, de sécurité, du bon sens ;
- apprendre les valeurs de : tolérance, partage, solidarité, fraternité, liberté, civisme, respect des différences, écologie, environnement ;
- être sympathique, de bonne humeur, agréable avec les autres ;
- développer l'intégration des enfants atteints de handicaps (physiques, mentaux ou sociaux) ;
- favoriser la mixité sociale et les liens intergénérationnels ;
- s'enrichir au contact des autres ;
- favoriser l'émergence de « modèles », de « leaders positifs ».

### **Apprendre et s'amuser, c'est :**

- permettre à tous de participer à des activités variées et intéressantes ;
- jouer, rire, prendre du plaisir ;
- découvrir d'autres lieux, la flore, la faune, l'environnement géographique ;
- découvrir d'autres personnes, d'autres cultures, d'autres musiques ;
- acquérir des compétences dans différents domaines (artistique, manuel, sportif, etc.).

## **3. MOYENS**

### **Les locaux**

- Location de trois semaines, en pension complète ;
- Chaque année dans une région différente en respectant une alternance mer-montagne-campagne ;
- Propres, fonctionnels, bien aménagés (salles d'activités en nombre suffisant, petites chambres, terrains de jeux, cuisines et réfectoires dans un excellent état sanitaire, etc.) ;
- Une commission municipale s'assure chaque année de la qualité des locaux et des prestations fournies (activités, repas, etc.).

### **Le budget**

Il est voté chaque année par le Conseil Municipal qui détermine la participation des familles.

## **Le personnel**

- Recrutement d'animateurs compétents (BAFA) et musiciens ou artistes ;
- Formation continue (séminaire de préparation, réunion de commissions et réunion avant départ).

## **Le projet pédagogique**

- Il est élaboré par le Directeur du séjour en collaboration avec l'équipe d'animation ;
- Il tient compte des objectifs du projet éducatif de l'organisateur ;
- Y figurent : le fonctionnement du projet musical, l'organisation des activités, la gestion de la vie quotidienne, l'organisation de l'équipe pédagogique ;
- Il tente de répondre à toutes les questions concernant l'organisation de la colonie musicale (qui fait quoi, où, comment, pourquoi, etc.) ;
- Il est communiqué et expliqué aux parents, aux élus, aux enfants, aux adolescents et aux adultes de la colonie musicale.

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation :

- continue tout au long du séjour (dialogue avec les enfants, entre adultes) ;
- en réunion de bilan (chaque semaine et à la fin du séjour) ;
- à l'aide d'un questionnaire-qualité envoyé aux participants et à leurs parents.

Fait à Hagondange, le 14/06/2017

### **POUR LA VILLE DE HAGONDANGE :**

Jean-Claude MAHLER  
Maire de Hagondange

Valérie ROMILLY  
Adjointe aux affaires  
culturelles

Sébastien BLAUD  
Directeur du séjour

# PROJET PEDAGOGIQUE

## 1. LES ACTIVITES ARTISTIQUES

### **La chorale**

D'une durée de 45 minutes par jour, la chorale débute par un échauffement corporel (par l'animateur de l'atelier fitness) et vocal. Les enfants y apprendront les chants de la comédie musicale sous la direction partagée de Betty Zimol et Liz Lecoq, nos chefs de chœur.

### **La comédie musicale**

Nous allons créer un spectacle sur le thème des contes et légendes bretonnes. Un groupe de travail est chargé de réaliser un projet détaillé (scénario, partitions, organisation des ateliers).

Chaque jour, pendant 45 minutes, les enfants seront répartis dans les ateliers correspondant aux différents temps du spectacle :

- Groupes Danses (animés par Lisa et Mélanie)
- Orchestre du spectacle (animé par Sofiane, Léo, Betty et Sébastien)
- Groupes Mise en Scène (animés par Marie, Léa et Lorène)
- Groupe Décor (animé par Jérémy et Liz)

Les travaux de ces ateliers seront mis en commun de manière régulière durant le séjour, afin de pouvoir effectuer un travail de mise en scène avec tout le monde.

### **L'orchestre d'harmonie**

L'ensemble des enfants et animateurs interpréteront des morceaux sur la thématique de cette année : la musique bretonne et la musique celtique.

Une heure de répétition par jour (orchestre au complet dirigé par Sébastien ou travail par pupitre encadré par les animateurs).

Chaque enfant devra apporter un étui de feuilles transparentes pour y mettre ses partitions.

### **Atelier de découverte des instruments à vent**

Dans un souci de promouvoir la pratique des instruments à vent, les enfants qui ne pratiquent pas d'instruments d'orchestre se verront proposer une heure d'initiation instrumentale quotidienne. Un parc instrumental sera mis à la disposition de cette activité. Cette initiation des enfants sera réalisée par des enfants jouant des instruments d'orchestre (encadrés par un animateur) dans le but d'apprendre un ou plusieurs morceaux de musique. A la fin du séjour, il y aura le concert de cet atelier.

### **Les productions scéniques**

Les enfants ou les adultes qui le souhaitent pourront se produire lors de différentes occasions. L'équipe d'adultes organisera à intervalles réguliers des scènes ouvertes. Les animateurs apporteront leur aide à l'élaboration des numéros et au travail de mise en scène.

## Les spectacles de fin de séjour

Organisation de deux concerts à Loctudy et environs : un spectacle en plein air et un spectacle en salle si possible. Le spectacle de fin de séjour aura lieu le vendredi 25 août à 20h30, au TRAM de Maizières-lès-Metz (la salle des fêtes de Hagondange étant fermée pour cause de travaux de rénovation intérieure).

Voici l'organisation de la journée du vendredi 25 août :

- 14h : Arrivée des enfants et répétitions au TRAM : 1, avenue Marguerite Duras à Maizières-lès-Metz
- 19h : Pique-nique dans la salle, fourni par la Ville de Hagondange ;
- 20h30 : Concert (entrée gratuite, ouverture des portes à 20h).

## Activités musicales et chorégraphiques diverses

La colonie musicale dispose de nombreuses partitions de musique d'ensemble ainsi que de plusieurs disques de danse. L'équipe d'animation veillera à maintenir un environnement musical qui sera prétexte à jouer (jeux, mini-concerts, karaoké, etc.) et à découvrir (sorties, concerts & spectacles). Des activités projets à dominante artistiques seront proposées chaque jour ; elles auront pour objectifs principaux de développer la créativité des enfants et de promouvoir la pratique collective. Du matériel d'enregistrement sera à la disposition des différents projets musicaux les plus ambitieux.

## 2. L'ORGANISATION DES ACTIVITES

### Le Crack-Boum

Le Crack-Boum est le lieu central de notre centre de vacances et est aménagé à cet effet. Il est magasin, banque, poste, bar, bureau des objets trouvés et l'office du tourisme (fiches d'inscription et de proposition d'activité, petites annonces, panneau d'expression libre, fiche de sorties). C'est un lieu d'expression et de rencontres conviviales, ouvert tous les jours de 8 h00 jusqu'à 22h00 (fermeture pendant les temps de repas).

Chaque jour, deux animateurs de « service » s'y relaient toute la journée (animateur « Crack-Boum » et « Dispo »). Ils notent dans un registre les achats de cartes postales, de timbres, le matériel pédagogique emprunté et gèrent l'argent de poche des enfants. A la fin de la journée, les animateurs de service rangent et nettoient le Crack-Boum.

### Les fiches de sorties

Chaque animateur qui sort du centre avec des enfants ou des ados devra remplir une fiche de sortie sur laquelle seront notées : l'heure de départ, l'heure de retour prévue, la destination prévue et la liste nominative des personnes. Les enfants pourront sortir du centre uniquement s'ils sont accompagnés d'un animateur.

Les après-midis : les ados et préados pourront sortir du centre sans animateur mais devront obligatoirement être au nombre minimum de trois. Ils devront également remplir une fiche de sortie. Afin de rester joignables à tout moment, les animateurs relèveront les numéros de portable de tous les enfants et ados.

Le soir, ils devront être obligatoirement accompagnés d'un membre de l'équipe d'animation s'ils désirent sortir du centre, pour des raisons de sécurité.

### Les activités en « libre choix » et les ateliers

L'enfant a la possibilité de mener son activité seul ou avec d'autres enfants. Ces activités peuvent se dérouler dans le centre (Crack-Boum, salles d'activité) ou sur les terrains extérieurs et proches du centre. L'enfant trouvera au Crack-Boum ou dans les salles d'atelier le matériel qu'il souhaite utiliser.

Chaque après-midi, les ateliers musique et fitness se dérouleront de 14h à 14h45 et les enfants pourront y aller et venir quand ils le souhaitent durant cette période. Le travail effectué au cours de ces ateliers peut déboucher sur une activité-projet si les enfants le désirent.

### **1. L'atelier musique**

Chaque jour, un animateur encadrera cet atelier et permettra aux enfants de travailler quelques morceaux dans le style des fanfares de rue, dans le but de jouer en extérieur lors de la promotion du spectacle. Dans un souci de qualité et d'efficacité, les séances d'atelier sont préparées à l'avance par l'équipe d'animation.

### **2. Le Flash Prod'**

Chaque jour, un animateur proposera une activité artistique ou manuelle afin de participer à la promotion de notre spectacle (flash mob, vidéo clip, accessoires, affiches, communication, création de T-shirt, etc.). Dans un souci de qualité et d'efficacité, les séances d'atelier sont préparées à l'avance par l'équipe d'animation.

### **3. Aquatime**

Chaque jour, un animateur pourra proposer une activité de plein air qui se déroulera sur la plage (sports collectifs, jeux de plein air, activité nature, etc.). Une baignade y sera organisée sous la responsabilité d'un surveillant de baignade et selon des règles strictes. L'animateur « dispo » sera chargé d'accompagner les enfants jusqu'au parc. Les pré-ados et ados pourront y accéder librement après avoir rempli une fiche de sortie.

## **Les activités-projets**

### **a) Qui émanent des enfants**

Les enfants qui ont une idée, une envie précise demandant des moyens importants, ou une organisation spécifique, en parlent avec leur animateur référent ou avec un autre membre de l'équipe. Ils peuvent également remplir une fiche de proposition qu'ils pourront afficher au Crack-Boum. L'équipe d'animation est garante de l'aboutissement du projet (ou du non-aboutissement, si non réalisable : ce sera aux animateurs d'expliquer pourquoi en remplissant la case destinée à cet effet).

L'ensemble de l'équipe d'animation, et les animateurs référents en particulier, auront le souci d'être à l'écoute des enfants dans tous les moments de la vie quotidienne, spécialement au moment du coucher. Plusieurs forums seront organisés au cours du séjour afin de permettre à tous de s'exprimer.

### **b) Qui émanent des adultes**

L'équipe d'adultes est aussi force de proposition, elle s'engage à proposer chaque soir, par système d'affichage des activités variées et adaptées aux différentes tranches d'âges. Les affiches sont préparées la veille, lors de la réunion de l'équipe d'animation, elles sont affichées au Crack Boum le lendemain après-midi.

Dans un souci de qualité et d'efficacité, les activités-projets sont préparées à l'avance. L'animateur s'efforcera de réfléchir aux objectifs (buts, moyens et critères) de son activité et d'y apporter une dimension imaginaire. Aussi, l'animateur devra arriver à la colo avec une « boîte à outils » comprenant des jeux et activités déjà préparés.

Par ailleurs, des activités sportives et des visites seront organisées ponctuellement durant le séjour et seront encadrées par des professionnels (randonnée aquatique, via ferrata, escalade, sortie au centre aquatique, baignade en lac, randonnée pédestre, bivouac, etc.).

## **Les événements & les surprises**

Il s'agit de grands jeux ou de veillées qui nécessitent une grande organisation, ils ont un caractère original, exceptionnel, grandiose et la participation de tous y est sollicitée.

Cette année encore, l'équipe d'animation s'efforcera de proposer régulièrement des surprises afin de casser la routine et d'apporter de l'originalité aux enfants qui participent au séjour depuis plusieurs années.

## **Les bivouacs**

Des bivouacs seront organisés en milieu de séjour. Les enfants qui le souhaitent pourront partir pour deux jours en randonnée comprenant une nuitée sous tentes. L'hébergement aura lieu sous tente de 3 à 4 personnes. Les enfants seront associés aux tâches du bivouac (montage des tentes, ramassage du bois pour le feu de camp, élaboration des repas, vaisselle, etc.). Des groupes d'environ 14 personnes seront formés, encadrés par deux animateurs. Les bivouacs auront lieu dans des endroits réglementés (aire de bivouac, camping, bases de loisirs, etc.). Le matériel de camping devra faire l'objet d'un inventaire minutieux ainsi que d'un nettoyage à l'issue des bivouacs.

Il est demandé aux enfants d'apporter dans leurs affaires personnelles une paire de chaussures de marche montantes afin de pouvoir participer au bivouac.

## **Ouverture**

Notre colo s'efforcera de s'ouvrir sur l'extérieur, participera aux animations de la ville, visitera les alentours et tentera d'établir des relations amicales avec les habitants.

# **3. L'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE**

## **Les chambres**

Les locaux sont pourvus cette année de chambres confortables pouvant accueillir deux à trois personnes. Elles sont toutes équipées d'un bureau et d'armoires pour le rangement et d'un bloc sanitaire (lavabo, toilettes, douches). Les enfants y sont placés à leur arrivée en fonction de leur âge, de leur sexe et de leurs affinités.

La chambre est un lieu calme et l'enfant doit pouvoir y accéder à tout moment de la journée pour s'y reposer s'il le souhaite. Il faut donc y éviter les chahuts et les activités bruyantes, y compris dans les couloirs. Enfin, la chambre est la propriété privée de l'enfant : nous devons donc y respecter son intimité et frapper à la porte avant d'entrer.

## **Groupes de vie quotidienne**

Les enfants n'ont pas tous le même niveau d'autonomie en fonction de leur âge, de leur éducation, de leurs capacités physiques et intellectuelles. Ce constat implique donc un accompagnement individualisé, propre à chacun d'eux. Afin de faciliter cette tâche, trois groupes de vie quotidienne ont été créés afin de mieux cibler les besoins et les attentes de chacun :

- Le groupe « *enfants* » : 9- 13 ans (animateurs référents : Lisa, Betty, Marie, Léo et Liz) ;
- Le groupe « *pré-ados* » : 13-14 ans (animateur référent : Sofiane) ;
- Le groupe « *ados* » : 15-17 ans (animateurs référents : Léa et Jérémy).

## **Animateurs référents**

Chaque chambre est placée sous la responsabilité d'un animateur référent pour la gestion du courrier, de l'argent de poche, de la lessive, de l'hygiène et du rangement. Les animateurs référents devront donc porter une attention soutenue à l'hygiène et à la propreté. Ils organisent avec leurs chambres un temps journalier de rangement.

Cet animateur est également un référent affectif - sorte de « grand frère » - qui est particulièrement attentif au bien-être des enfants. Par le dialogue, il instaure avec eux une relation de confiance afin de pouvoir parler de choses

personnelles et mesurer si tout va bien (si l'enfant ne s'ennuie pas, s'il a des copains, s'il mange bien, si son linge est bien rangé, s'il a pris une douche, etc.).

Dans un souci de les rendre « acteurs » de leurs vacances, l'animateur référent doit également être attentif aux envies et attentes des enfants concernant les activités. En ce sens, il veillera à animer chaque jour un temps de dialogue et d'écoute baptisé « *Bien-ou-bien ?* ». Dès le début du séjour, chaque animateur organisera un jeu de découverte et de présentation de la colo avec les enfants dont il est le référent, afin de créer des liens avec les enfants et entre les enfants.

## **Le groupe « ados »**

Passer de bonnes vacances, ce n'est pas seulement flâner et consommer des activités de loisirs (bien que ces deux éléments soient attendus et nécessaires). C'est aussi grandir autrement, se voir proposer une éducation complémentaire à celle de la famille et de l'école. Les adolescents doivent être impliqués dans les choix concernant la vie quotidienne et leurs différentes activités, tout en renforçant leur autonomie. Nous nous efforcerons donc de développer leur esprit d'initiative, leur créativité et leur esprit critique afin de les rendre acteurs de leurs vacances.

Cela implique de la part des animateurs référents « ados » :

- de s'adapter au groupe et de travailler sur les désirs et les attentes des jeunes ;
- d'être disponible, à l'écoute, les encourager et les accompagner dans leurs projets ;
- de favoriser l'émergence de leaders positifs.

## **Le coucher**

Nous organisons nos journées pour que les enfants aient un minimum de neuf heures de sommeil par nuit. Chaque enfant peut choisir le moment d'aller se coucher, à son rythme (passer aux W.C, mettre son pyjama, laver ses dents, écouter une histoire, etc.), les chambres restant en permanence accessibles.

A partir de 22h (sauf veillée exceptionnelle), toute activité s'arrête et tous les déplacements dans les couloirs se font dans le plus grand calme. L'équipe d'animation veillera à terminer ses veillées par un retour au calme.

Le coucher est organisé comme ceci :

- Les « *enfants* » iront se coucher après la veillée, à 22h (présence des animateurs référents dans les chambres et les couloirs) ;
- Les « *pré-ados* » devront être dans leur chambre à 22h30 (extinction des lumières à 23h) ;
- Les « *ados* » devront être dans leur chambre à 23h30 (extinction des lumières à minuit).

Rappelons que le temps du coucher est géré par les animateurs référents et qu'il doit être un véritable moment d'échanges et de convivialité (dialogues, chansons, histoires, etc.). Les adultes doivent donc instaurer un climat serein et éviter de « *faire les gendarmes* ».

## **Le lever et le petit déjeuner**

Si les enfants se lèvent avant 8h, ils pourront se rendre en silence au coin bibliothèque sans réveiller leurs compagnons de chambrée. L'équipe d'animation sera vigilante et présente (surtout les premiers jours) pour faire respecter le silence dans les étages. Les enfants pourront remonter dans leur chambre à partir de 9h seulement, afin de ne pas gêner le sommeil des autres.

L'organisation de la matinée est donc la suivante :

- de 8h à 9h30 : petit déjeuner échelonné ;

- à partir de 8h : les animateurs « *Crack-Boum* » et « *Dispo* » ouvrent le Crack-Boum et encadrent les enfants (présence dans les couloirs et dans la colo) ;
- 9h15 : le « coordo » réveille les derniers enfants et ados.

Un des membres de l'équipe de direction sera présent, dès 8h, pour veiller au bon déroulement du petit-déjeuner. Il vérifie que les « *enfants* » et les « *ados* » soient réveillés à 9h15, dernier délai, afin de pouvoir prendre un petit-déjeuner.

Il existe donc un temps libre, entre 9h15 et 09h45, qui permettra à chacun de se préparer dans sa chambre (s'habiller, se brosser les dents, ranger ses affaires, etc.) pour participer aux activités musicales qui commencent à 9h45. Les animateurs référents porteront alors une attention particulière au rangement durant ce moment.

## **Les repas**

Les repas doivent être des moments agréables, conviviaux, de partage et de communication. Ils sont servis aux heures suivantes :

- 12h30: repas
- 19h00: dîner

Les adultes mangent dans la même salle que les enfants (réfectoire ou terrasse) mais pas obligatoirement à la même table. L'équipe d'animation sera attentive au bon déroulement des repas (veiller à ce que l'on ne joue pas avec la nourriture, repérer les enfants qui ne mangent pas, s'assurer qu'un roulement soit opéré pour débarrasser la table, etc.) et devra avoir une attitude qui favorise la convivialité.

## **La toilette**

Les enfants pourront prendre leur douche dans le bloc sanitaire situé dans leur chambre. La toilette du matin (se brosser les dents, se laver le visage, se coiffer, se maquiller, etc.) pourra se faire entre 9h00 et 9h45.

L'enfant se lave quand il veut le reste de la journée. S'il n'arrive pas à gérer seul son hygiène, l'animateur référent intervient et l'aide (vérifie que l'enfant se lave correctement, sait ranger sa trousse de toilette, etc.).

## **Le linge**

Il est à la disposition de l'enfant qui doit le ranger dans une armoire, dans sa chambre. L'animateur référent l'aide à le gérer, vérifie que l'enfant n'est pas en panne de vêtements. Un inventaire du linge est effectué en début et en fin de séjour. Le linge doit être étiqueté au nom et prénom des enfants, afin de faciliter le travail.

Le linge sale est lavé chaque semaine par une société de lavage. Il faudra apprendre aux enfants à ne pas « gaspiller » leur linge (ex : un short qui n'est pas sale peut être remis le lendemain).

Nous attirons l'attention des parents quant à la valeur pécuniaire et à la fragilité des vêtements. En effet, un service de lingerie en collectivité ne dispose pas de programme « linge délicat » !

## **Les soins**

Ils sont organisés sous la responsabilité de l'assistante sanitaire. Elle gère l'infirmerie qui est ouverte après les repas et juste avant le coucher (les heures de permanence seront affichées) et le suivi des éventuels traitements médicaux des enfants qui ont une ordonnance médicale.

Des trousse de secours sont mises à la disposition des animateurs qui quittent le centre. Ces derniers doivent signaler à l'assistante sanitaire les soins qu'ils ont donnés.

De manière générale, les adultes portent une attention soutenue à l'hygiène et à la santé, physique ou morale, des enfants :

- prévention du soleil (casquette, crème solaire) ;
- hydratation (boire de l'eau régulièrement en cas de forte chaleur et d'efforts physiques) ;
- respect de la réglementation sanitaire.

## **Le courrier**

Le courrier est trié et pointé au Crack-Boum par les animateurs de service (les timbres, les cartes postales sont en vente au Crack-Boum). Il est distribué par le coordinateur au moment du repas. De plus, l'animateur « référent », en discutant avec les enfants, voit s'il y a des manques, s'il n'a pas oublié d'écrire à sa famille, s'il a reçu du courrier, etc.

## **Le téléphone portable**

Les enfants peuvent téléphoner à leurs parents et inversement. Cependant, trop de contacts téléphoniques avec ses parents peuvent déstabiliser l'enfant ou inquiéter les parents (appel sur un coup de tête, dès la moindre contrariété, etc.).

Nous observons depuis quelques années un phénomène de dépendance autour de l'utilisation des portables. Une utilisation excessive de cet outil amène un comportement qui va parfois à l'encontre du vivre ensemble et de la sociabilisation. Nous veillerons à ce que les enfants soient le plus « déconnectés » afin de pouvoir profiter pleinement de leurs vacances.

Des plages horaires d'utilisation seront aménagées quant à l'utilisation du téléphone portable. Celui-ci sera autorisé en dehors des temps d'activités, des repas, du temps du coucher et de la nuit.

## **Les ordinateurs portables**

Chaque année, les enfants sont de plus en plus nombreux à venir avec leur propre ordinateur portable. L'utilisation de cet outil en centre de vacances ne doit pas être interdite, mais contrôlée avec bon sens. Une sensibilisation sera faite en début de séjour concernant son utilisation (connexion au réseau wifi, visionnage de films le soir, utilisation excessive, etc.).

Par ailleurs, une salle avec un ordinateur portable et système de vidéodiffusion sera à la disposition des enfants pour surfer sur Internet, consulter leurs courriers électroniques, écouter de la musique et regarder des films.

**Le site Internet :** [colohagondange.free.fr](http://colohagondange.free.fr)

Le site Internet de la colonie musicale permet aux parents de découvrir les activités du séjour (chaque soir, des enfants racontent leur journée, des photos des activités sont diffusées), d'envoyer des courriers électroniques et de prendre connaissance du centre, de l'équipe d'animation, des projets éducatif et pédagogique. Il est administré par notre webmaster : Jérémy.

## **Facebook**

Les réseaux sociaux sur Internet sont un formidable outil qu'il faut savoir manier avec intelligence et précaution. Ainsi, une page *Facebook* de la colonie musicale a été créée depuis quelques années et permet de poster des photos et de communiquer avec les familles et les amis des enfants.

Cependant, nous sommes au fait des dérives éventuelles et des risques encourus par les enfants - et plus particulièrement les adolescents - qui ne sont pas toujours conscients des conséquences que peuvent avoir une utilisation malveillante ou maladroite de cet outil. Ainsi, une sensibilisation sera effectuée en début de séjour afin d'entamer une réflexion et de convenir d'une charte d'utilisation valable durant toute la durée du séjour.

Nous tenons à rappeler que *Facebook* a fixé un âge limite d'utilisation à partir de 13 ans. Nous ne permettrons donc pas aux enfants de moins de 13 ans d'utiliser *Facebook* durant le séjour.

## **L'argent de poche**

Les enfants peuvent garder leur argent, mais nous leur conseillons vivement de le « placer à la banque » du Crack-Boum, ceci pour éviter les problèmes de perte ou « d'emprunt ».

Une sensibilisation sera faite auprès des enfants afin qu'il n'y ait pas d'abus d'achat de bonbons, sodas et autres sucreries pour des questions de santé.

## **Les objets de valeur**

Dans une démarche de responsabilisation, les enfants sont garants de leurs affaires. Tout objet de valeur apporté par l'enfant demeurera sous sa responsabilité durant le séjour (téléphone portable, ordinateur, bijoux, etc.). La ville de Hagondange ne pourra être tenue responsable des dégradations éventuelles survenues lors du séjour sur ce type d'objets. Nous déconseillons également aux familles de laisser partir les enfants avec des vêtements de valeur.

## **L'alcool, le tabac et la drogue**

Il est interdit de fumer dans les locaux et dans les lieux publics. Les adultes montreront l'exemple et ne fumeront pas devant les enfants (un coin fumeur sera aménagé en toute discrétion à l'extérieur du centre à l'intention des adultes, un autre à l'intention des ados fumeurs). Une sensibilisation autour du tabac et de ses risques sera faite en début de séjour auprès des adolescents.

Il est interdit de servir de l'alcool aux enfants de moins de 16 ans. Les ados de plus de 16 ans pourront, à titre exceptionnel, boire un panaché ou un cidre (lors de veillées à thème par ex.). Rappelons également que la loi interdit la fréquentation des cafés aux moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte.

L'utilisation de stupéfiants (quelle qu'en soit la nature) est formellement interdite et peut faire l'objet d'un renvoi immédiat.

## **Les visiteurs**

L'équipe d'animation a le souci de les intégrer en leur faisant visiter les lieux. Les visiteurs payent leur repas (éventuellement leur hébergement en fonction des places disponibles dans la limite d'une seule nuitée) et participent à la vie du centre (mangent, jouent avec les enfants, etc.). Ils interviennent dans des actions d'animation, en compagnie d'un animateur, qui reste le seul responsable.

Si la pratique ou l'attitude de certains visiteurs est en contradiction avec le projet, après discussion, nous leur demanderons de quitter le centre de vacances.

## **Le rangement et la propreté**

Une sensibilisation générale sera faite concernant la propreté du centre qui est l'affaire de chacun. Il sera donc demandé aux enfants comme aux adultes :

- de ranger les salles et le matériel après chaque activité ;
- de ranger et de balayer sa chambre ;
- de ranger son instrument et ses partitions après chaque répétition ;
- de ramasser les papiers qu'on pourrait trouver par terre ;
- de ranger ses habits ainsi que ses affaires de toilette.

## La journée-type

La colonie musicale est un lieu de loisirs mais aussi de vacances. Si le loisir est un des objectifs importants de notre centre, il faut aussi permettre à l'enfant de se reposer des rythmes scolaires, de se dépayser, de libérer son esprit.

Cette notion de liberté est très importante, l'enfant doit pouvoir prendre son temps, s'adonner aux activités qu'il aura choisies. La journée-type tient donc compte de cette volonté et s'établit comme suit :

### Dès le réveil du premier enfant

- *ouverture de la bibliothèque*

### A partir de 8h

- *petit-déjeuner échelonné (servi jusqu'à 9h30)*
- *ouverture du Crack Boum par les animateurs de service*
- *présence du coordinateur*

### Les activités musicales du matin

- *09h45 à 10h30: Chorale (avec mise en forme)*
- *10h35 à 11h20 : Ateliers de la comédie musicale*
- *11h30 à 12h30 : Orchestre (ou travail par pupitre) / Atelier de découverte des instruments à vent*

### 12h30 : Repas

#### Organisation de l'après-midi

- *après le repas : ouverture du Crack Boum et présence de l'animateur dispo*
- *14h à 14h45 : Ateliers Musique et Flash Prod'*
- *15h00 : Début des Activités Projets*
- *17h à 18h15 : Aquatime*

### 19h : Repas

#### Organisation de la soirée

- *20h30 : Veillées*
- *22h : Coucher des « enfants » et présence des animateurs référents*
- *22h30 : Coucher des « pré-ados » et présence des animateurs référents*
- *23h : Début de la réunion de l'équipe d'animation*
- *23h30 : Coucher des ados*

## **4. L'ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

### Le directeur

Il est garant du projet pédagogique. Il est responsable devant l'organisateur, les parents et la société du bon déroulement du séjour. Il gère le budget et encadre l'équipe d'animation, organise les réunions et les bilans. Il gère la communication avec l'extérieur (relations avec les prestataires de services, l'organisateur, les parents, la presse, la mairie et les pouvoirs publics du lieu d'accueil, les voisins, etc.). Il s'occupe particulièrement du groupe « enfants ». Chaque matin, en alternance avec l'assistance sanitaire, il a le rôle de coordinateur.

### L'adjointe-pédagogique

Elle s'occupe particulièrement du groupe « ados ». Elle a le rôle de coordinateur chaque après-midi. Elle gère l'organisation de la lingerie en liaison avec la maison d'accueil. Elle aide le directeur dans ses différents rôles.

## **L'assistante sanitaire**

Elle est garante de la préparation, du contrôle et de la prise des traitements médicaux. Elle assure des actions de prévention (poux, soleil, etc.) et les petits soins quotidiens, en liaison avec le médecin du centre. Elle tient à jour le cahier d'infirmier et s'occupe de l'alimentation et de la toilette des malades, leur rend visite s'ils sont hospitalisés. Elle distribue et récupère les trousseaux de secours afin de les contrôler et de les compléter. Elle s'occupe particulièrement du groupe « pré-ados ». Chaque matin, en alternance avec le directeur, elle a le rôle de coordinateur.

## **Les animateurs de service**

Chaque jour, deux animateurs de « service » se relaient : l'animateur « Crack-Boum » et l'animateur « Dispo ». Leur service commence à 23h : ils gèrent le coucher des préados et assurent une présence dans les couloirs (un des membres de l'équipe de direction les remplacera dans cette tâche au début de la réunion, afin qu'ils puissent y assister). Le matin, ils ouvrent le crack-boum, ils le rangent et le balayent le soir. Dans la journée, ils deviennent en alternance :

- Animateur Crack-Boum : il gère, anime et range ce lieu.
- Animateur Dispo : il tourne dans la colo, propose des activités, accompagne un groupe d'enfants en ville.
- Animateur Atelier Musique : il anime l'atelier musique de 14h à 14h45 :
- Animateur Atelier Flash Prod' : il anime l'atelier artistique et/ou manuel de 14h à 14h45 ;
- Animateur Aquatime : il anime cet atelier à la plage de 17h à 18h15.

## **Le coordinateur**

Chaque jour, le directeur, le directeur-adjoint et l'assistante sanitaire se relaient pour assurer la fonction de coordinateur. Leurs tâches sont de :

- contrôler que les animateurs sont bien en place et qu'ils n'ont pas de problèmes ;
- travailler en relation étroite avec l'animateur « dispo » qui gère la sécurité et le rangement ;
- passer régulièrement à la bibliothèque et dans les salles d'activité ;
- circuler régulièrement dans les locaux et sur les terrains de jeu, pour voir où sont les enfants et s'ils ne font pas de « bêtises » ;
- contrôler qu'il n'y a pas d'ennui chez les enfants ;
- accueillir les visiteurs en cas d'inspection ou de visite ;
- contrôler chaque départ et arrivée de groupes (fiche de sortie, trousse de secours, goûter, etc.) ;
- être présent pendant les repas et veiller à ce que tout se passe bien ;
- arrêter les activités vers 22 h, afin que les animateurs puissent commencer à gérer le temps du coucher.

## **La préparation et la formation**

Une réunion de préparation est organisée chaque jour, à partir de 23h (bilan de la journée, préparation du lendemain, confrontation d'expériences, etc.). De plus, l'équipe d'animation se donnera les moyens de se former tout au long du séjour :

- mise à disposition de documentation (nombreux livres pédagogiques) ;
- temps dégagé pour préparer les activités (dans la mesure du possible) ;
- mise en place d'une grille d'objectifs et « parrainage » pour les animateurs stagiaires.

Le rythme de vie qu'impose un centre de vacances d'une durée de trois semaines demande de la part des animateurs :

- de savoir gérer son temps de sommeil et de prévoir des moments de détente ;
- le droit à trois journées de congés (d'une durée légale de 24 heures).

## **5. CONCLUSION**

La colonie musicale est un lieu de vacances mais aussi de vie en collectivité. Les notions de vacances, d'autonomie, de liberté, de respect de la personne et de sociabilité guident son projet pédagogique dans toutes ses étapes. Sa mise en œuvre nécessite donc pour l'équipe d'adultes une grande cohérence ainsi qu'une vigilance de chaque instant pour assurer à la fois la qualité et la sécurité. Pour mesurer sa réussite, ce projet doit faire l'objet d'une évaluation permanente et formative. Chaque animateur se doit donc d'exploiter et de développer son savoir, savoir-faire et son savoir-être :

### **Savoir**

- connaître la réglementation des accueils collectifs de mineur ;
- connaître la réglementation des activités physiques et sportives ;
- avoir des connaissances sur le développement de l'enfant, ses attentes et ses besoins en fonction de son âge ;
- connaître et comprendre les buts, moyens et objectifs développés dans ce projet pédagogique.

### **Savoir-faire**

- savoir préparer ses activités, avoir des projets, animer des jeux, des activités ;
- user de ses compétences, les développer, les partager, être polyvalent ;
- penser à la sécurité des enfants, connaître les règles et ses limites dans différents domaines ;
- susciter des envies.

### **Savoir-être**

- être à l'écoute, être attentif, observer, aider, guider ;
- respecter la personne, respecter les différences ;
- être tolérant, avoir une ouverture d'esprit ;
- avoir du bon sens, savoir modérer et prendre des décisions ;
- être joyeux, jovial, énergique, sympathique ;
- savoir travailler dans une équipe ;
- être un modèle, montrer l'exemple.

Sébastien BLAUD,  
Le directeur